

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 28 mars 2023 à 18h00 à Buis-les-Baronnies
--

Le Conseil communautaire, convoqué le 22 mars 2023 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle La Palun à Buis-les-Baronnies

Secrétaire de séance : Madame Aurélie LOUPIAS

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 74

Etaient présents : 59 (dont 2 suppléants)

Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - Rémy CLEMENT - Juliette HAÏM - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Yoann GRONCHI - Eric LYOBARD - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Lionel ESTEVE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Laurent CHAREYRE - Christian CORNILLAC - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Sylvie GARNERO - Didier LAFFITTE - Aurore AMOURDEDIEU - Martine BERGER-SABATIER - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSEN - Didier ROUSSELLE - Thierry TATONI - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Alain MONGE - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Patrick TITZ - Claude BAS - Gérard PEZ - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Claude SOMAGLINO

Etaient absents ou excusés : 25

Marc HAMARD - Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Patrick LEDOUX - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Géraud BONTOUX - Isabelle TEISSEYRE - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Didier GIREN - Marc BOMPARD - Véronique CHAUVET - Fabienne BARBANSON - Muriel BREDY - Nadège RANCON - Jacques NIVON -

Excusés ayant donné pouvoir : 15

Daniel CHARRASSE a donné pouvoir à Christian THIRIOT - André DONZE a donné pouvoir à Pascale ROCHAS - Sébastien ROUSTAN a donné pouvoir à Sylvie GARNERO - Laurence CHAUDET a donné pouvoir à Philippe LEDESERT - Denis CONIL a donné pouvoir à Pascal CIRER-METHEL - Mathieu ANDRE a donné pouvoir à Eric LYOBARD - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Monique BOTTINI a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Marie-Christine LAURENT a donné pouvoir à Martine BERGER-SABATIER - Odile PILOZ a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Mireille QUARLIN a donné pouvoir à Yoann GRONCHI - Jean-Louis NICOLAS a donné pouvoir à José FERNANDES - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Pierre COMBES

Politique du logement et du cadre de vie - PLH - Architecture Conseil

Rapporteur : Jean-Michel LAGET

Politique du logement et du cadre de vie

037-2023 Autorisation de signature de la convention d'animation 2023 avec SOLIHA

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5214-16 II 2° relatif à la compétence politique du logement et du cadre de vie ;

Considérant que la convention départementale relative à l'animation du Programme d'intérêt général (PIG) « Drômois » a pris fin au 31 décembre 2021 ; que l'action de l'Anah en Drôme se poursuit dans l'attente d'une contractualisation sous forme d'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur le territoire de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP), sur les priorités suivantes : la rénovation énergétique des logements et copropriétés, l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et le dispositif « Louer abordable » ;

Considérant que, dans l'attente d'un nouveau programme d'intervention qui sera défini au cours de l'année 2023 dans le cadre d'une OPAH, la CCBDP, compétente en matière de Politique du logement et du cadre de vie, propose de reconduire une mission d'animation confiée par convention à l'association SOLIHA Drôme (agrée « service social d'intérêt général » par l'Etat) ;

Considérant que cette convention précise les modalités d'accompagnement des propriétaires bailleurs ou occupants, locataires, éligibles aux aides de l'Anah et son articulation avec le Service public de performance énergétique de l'habitat (SPPEH) animé par le CEDER ;

Sous réserve du vote du budget 2023, le montant de cette animation est estimé, pour 12 mois, à 39 058 € HT versés selon 4 versements d'un montant de 9 764,50 € HT les 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre. Dans le cas où la mission se clôturerait avant le 31 décembre, le solde sera versé au prorata du temps de mission effectivement réalisé.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide

POUR : 74

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER la convention d'animation 2023 avec SOLIHA pour une durée d'un an du 01/01/2023 au 31/12/2023 ;

D'AUTORISER le Président à signer la convention d'animation 2023 avec SOLIHA ;

D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires à cette animation ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président

Thierry DAYRE

Transmission en préfecture le : 31/03/23

Mise en ligne le : 03/04/23

Ampliation à :

The image shows a blue circular official stamp of the 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES BARONNIES en DROME PROVENÇALE' with the number '20110 NYONS' at the bottom. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Thierry Dayre'.